

Je suis content,
je reprends vie
et j'en suis le
premier étonné

Pierre Briou
Ex-alcoolique

”



pération. A 50 ans, je fais même un check-up et mes analyses sont loin d'être catastrophiques. »

Après avoir fermé son commerce, le baroudeur devient vendeur sur les marchés avant de se lancer comme indépendant dans l'entretien des communs d'immeubles. Une chute dans l'un de ces immeubles va le conduire à l'hôpital « cassé en deux ». Au-delà du dos en miettes, les scanners vont détecter une stéatose hépatique sévère. « J'étais à une bonne demi-bouteille de whiskey, des bières et une bouteille de vin par jour. Mon médecin m'a dit, c'est la cirrhose assurée, tu dois réduire ta consommation. Ce que je ne fais pas. J'étais gris, je me traînais, j'avais des nausées et des diarrhées en permanence, j'étais dénutri. » En juillet dernier, c'est la cassure. « J'avais un bide et des pieds d'éléphant, en pleine anémie, tout était dans le rouge, je ne pesais plus que 56 kg. » Le verdict tombe, la cirrhose est là. « On m'a dit qu'à ce rythme-là, j'y passais dans les deux ans. Le foie dérègle tout, alors si c'est pour terminer dans la douleur et mettre des langes : au secours ! »

De nouvelles habitudes

A sa sortie de l'hôpital, Pierre va ouvrir une nouvelle page de sa vie. « Ma nièce m'a dit : "Tonton, tu viens à la maison." Je me suis mis au vert pendant trois semaines, puis elle est venue avec moi vider dans l'évier les bouteilles qui restaient chez moi. » Depuis un semestre, il est sobre. « Je n'ai pas craqué, j'ai appris

à boire du thé. Ce qui est incroyable et qui surprend mon entourage, c'est que personne ne pensait que je pourrais y arriver. » Il y a bien toujours les soirées entre amis, mais avec de nouveaux breuvages. « J'ai découvert le rayon sans alcool dans lequel je n'avais jamais mis les pieds. Mes anciens zattecuts, je ne les vois plus car je sais qu'ils me diraient : Allez, fais pas chier, bois un coup. »

Si le petit cognac avec le café lui manque parfois un peu, l'arrêt ne fut pas aussi brutal qu'il le craignait. « Je le répète, cela ne fait que six mois, mais je n'ai pas ressenti de manque lié au sevrage. J'avais le bibber (tremblement, NDLR) avant de boire ma première bière. Aujourd'hui, c'est terminé », poursuit-il en tendant ses mains aux doigts immobiles. « Je suis content, je reprends vie et j'en suis le premier étonné. Tous les curseurs sont remontés, j'ai entamé un régime protéiné et j'ai repris du poids. Avant, j'avais du mal à me déplacer, et là je fais une heure de marche tous les jours pour m'aérer et me remuscler, c'est gai. Je vais à un club de Scrabble, j'écoute la radio et surtout, je lis beaucoup. Je me sens nettement mieux dans ma peau. » Le nouveau Pierre Briou est arrivé ? « Oui, mes proches me disent aussi que je suis moins casse-couilles, même si j'ai gardé mon caractère (rires). Cela ne fait que commencer, mais je suis fier de moi. » Et il a surtout un projet qui lui tient à cœur. « L'alcoolisme a vraisemblablement nui à mes relations avec mes enfants. Je voudrais maintenant renouer avec eux. »

Pour Pierre Briou, l'alcool a désormais cédé la place au thé, à la marche, à la lecture et au Scrabble.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

JUSTICE

L'enquête du Qatargate remise sur les rails

Après avoir passé l'enquête au crible, la cour d'appel valide la poursuite de la procédure et écarte la plupart des reproches qui avaient été soulevés par des inculpés.

LOUIS COLART
JOËL MATRICHE

Une décision cruciale. Ouverte en juillet 2022, l'instruction Qatargate a-t-elle été menée dans les clous ? Autrement dit, en toute impartialité et dans le strict respect du droit ? Des points d'interrogation que la chambre des mises en accusation (CMA), saisie par plusieurs suspects en 2023, se devait de balayer.

Les différentes parties ont été entendues du 8 au 12 décembre 2025, l'occasion pour elles de faire entendre leurs préoccupations et pour le ministère public de défendre le sérieux de son investigation. Les magistrats d'appel ont rendu leur arrêt mercredi, *Le Soir* a pris connaissance de ce document de plus de 100 pages. Et il n'est pas favorable aux inculpés même s'il pourra encore être débattu de certains éléments devant le juge du fond, pour autant qu'un procès ait lieu.

Les immunités des ex-eurodéputés Eva Kaili, Marc Tarabella et Andrea Cozzolino, estime ainsi la CMA, n'ont pas été violées : les enquêtes préliminaires de la Sûreté de l'Etat ne les visaient pas directement et s'ils apparaissent comme suspects dans ce dossier Qatargate, ce n'est pas pour leurs opinions mais parce qu'ils se seraient rendus coupables – c'est à ce stade l'hypothèse du ministère public – de participation à une organisation criminelle, de corruption et de blanchiment. De plus, rappelle la chambre des mises, si des actes de contrainte (perquisitions, mandats d'amener et d'arrêt, auditions...) ont bien visé ces parlementaires, ce ne fut qu'en présence de la présidente du Parlement européen ou après la levée de leurs immunités. Dans le cas de la perquisition qui eut lieu chez Eva Kaili, alors vice-présidente de l'institution, les magistrats confirment que ce devoir d'enquête faisait légitimement suite au flagrant délit qu'avaient constaté les enquêteurs, à savoir la fuite de son père vers le Sofitel avec, à la main, un bagage à roulettes rempli de 720.000 euros en cash. Enfin, balayée aussi l'immunité, diplomatique cette fois, derrière laquelle a tenté de s'abriter M. Kebd, à l'époque de l'affaire ambassadeur de la Mauritanie à Bruxelles et suspecté de corruption active au bénéfice d'Antonio Panzeri et de Francesco Giorgi.

Le statut de repentí octroyé au principal inculpé, Antonio Panzeri, a, lui aussi, fait l'objet de bien des contestations. En vain. La chambre des mises estime en effet que « l'ajout au dossier et l'exploitation des déclarations de M. Panzeri dans le cadre de la procédure de repentí sont réguliers et ne violent pas le droit à un procès équitable ». Mais rien n'empêchera toutefois, le cas échéant, les inculpés de contester les déclarations de ce repentí devant le tribunal correctionnel.

Le juge Claise n'a pas fauté

Quant à l'impartialité du juge Michel Claise, s'il est exact que son fils et celui de Marie Arena – qui a depuis lors été, elle aussi, inculpée – avaient des liens d'affaire, rien ne permet de dire que cette proximité indirecte ait eu une influence sur le travail du juge d'instruction.

Et l'enregistrement clandestin d'un enquêteur par l'inculpé Francesco Giorgi ? Dans celui-ci, un inspecteur principal s'était lâché, en particulier sur l'accord de repentí de M. Panzeri, que le policier entendait « faire sauter ». La cour d'appel émet d'abord des réserves sur la fiabilité de cet enregistrement, mais du reste elle déclare que ces propos n'engagent que cet ex-enquêteur du dossier.

« Belgiumgate »

Des policiers de l'Office anticorruption (OCRC) décidément ciblés par certains inculpés : le couple Kaili-Giorgi, notamment, a souhaité joindre en dernière minute à la procédure devant la CMA copie d'un dossier (toujours à l'instruction par le juge Anciaux) de « violations du secret professionnel », qui vaut à l'ex-patron ad interim de l'OCRC une inculpation. La CMA a rejeté ces pièces, au motif que l'enquête était toujours en cours et débattre de ces faits supposés aurait irrémédiablement violé la présomption d'innocence de cet ex-enquêteur. En pleine semaine de plaidoiries devant la CMA, le 9 décembre dernier, des fuites organisées de quelques procès-verbaux issus du dossier du juge Anciaux avaient opportunément relancé un narratif « pro – Belgiumgate ». Mais c'est bien l'instruction du Qatargate qui est aujourd'hui remise en selle.



Eva Kaili, ancienne vice-présidente du Parlement européen, fait partie de ceux qui ont saisi la chambre des mises en accusation. © HATIM KAGHAT.